AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0680
FR0004031839-FS0286

14 juin 2013

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CYBERGUN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 juin 2013, complété par un courrier reçu le 14 juin 2013, M. Eric Gruau a déclaré avoir franchi, le 7 juin 2013, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société civile Crystal Cove (sise 23 rue Ballu, 75009 Paris) qu'il contrôle :

- en hausse, par suite de la souscription à une augmentation de capital de la société CYBERGUN[1], les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CYBERGUN et détenir, à cette date, 547 809 actions représentant autant de droits de vote, soit 5,39% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Crystal Cove[3]	518 463	5,10
Eric Gruau	29 346	0,29
Total Eric Gruau	**547 809**	**5,39**

- en baisse, par suite d'une cession d'actions sur le marché[1], les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CYBERGUN et détenir 29 809 actions représentant autant de droits de vote, soit 0,29% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Crystal Cove[4]	29 346	0,29
Eric Gruau	463	ns
Total Eric Gruau	**29 809**	**0,29**

[1] Cf. notamment note d'opération visée par l'AMF sous le numéro 13-215 du 15 mai 2013.
[2] Sur la base d'un capital composé de 10 164 936 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] A cette occasion la société Crystal Cove a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.
[4] A cette occasion la société Crystal Cove a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.